

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 145.6 DE LA LOI, UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **12 août 2026**, à **20 h 00**, au lieu ordinaire des séances du conseil situé au **2815, avenue Royale**, Saint-Charles-de-Bellechasse, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure à l'article 42 du Règlement de lotissement numéro 23-373, lequel établit les dimensions et superficies minimales des lots partiellement ou non desservis par les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

L'article 42 prévoit notamment que tout **lot non desservi** doit posséder une **superficie minimale de 2 800 m²**, un **frontage minimal de 45 mètres** ainsi qu'une **profondeur minimale de 25 mètres**.

La demande vise les **lots 2 819 665 et 2 819 666**, situés au **2914, avenue Royale**, et consiste à procéder à une opération cadastrale afin de créer deux nouveaux lots distincts, soit :

- **le lot projeté 6 734 036**, destiné à englober la résidence existante, lequel présenterait une **superficie de 1 829,6 m²** et un **frontage de 30,59 mètres**;
- **le lot projeté 6 734 037**, destiné à englober les terres agricoles, lequel présenterait un **frontage de 8,14 mètres**.

La dérogation demandée vise donc à permettre cette opération cadastrale malgré le non-respect des dimensions minimales prescrites au Règlement de lotissement numéro 23-373.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande lors de la séance du conseil municipal.

Propriétaire : Les Légumiers Bellechasse.

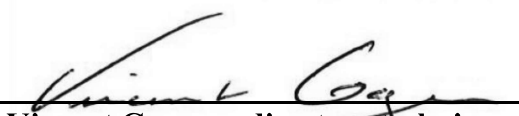
Zone : 103-A

Cette demande est localisée comme suit : 2914 avenue Royale
Lots 2 819 665, 2 819 666

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation.

Également, toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit sur cette demande et nous le faire parvenir par courriel à l'adresse info@saint-charles.ca au plus tard le jour précédent la tenue de la séance.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 14^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.



Vincent Gagnon, directeur technique

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Vincent Gagnon, directeur technique, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 10 h 00 et 10 h 30, le 16^e jour de juillet 2026, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet deux mille vingt-six.



Vincent Gagnon, directeur technique